



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

air

Question écrite n° 75573

Texte de la question

M. André Aschieri interroge M. le ministre délégué à l'industrie, aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur les conclusions de l'étude pilote de l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur, réalisée en 2001 sur 90 logements et neuf écoles. Les logements étudiés sont tous des résidences principales (avec 69 % d'immeubles collectifs). Parmi les ménages étudiés, figurent au total 272 personnes âgées de zéro à 85 ans, dont 40 % de fumeurs, et 55 % de ménages en possession d'animaux domestiques. Dans les logements, les pollutions qui ont été enregistrées sont majoritairement endogènes, notamment en ce qui concerne les substances chimiques volatiles. Trois substances chimiques cancérigènes avérée (benzène) ou probables (trichloroéthylène et tétrachloroéthylène) ont par ailleurs été mesurées. En attendant les résultats de l'étude définitive qui portera sur 800 sites, quelques recommandations sont déjà formulées en direction des particuliers. Aussi, il aimerait savoir s'il serait possible de mettre en place une campagne de sensibilisation grand public afin d'expliquer ces recommandations.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75573

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : industrie, PME, commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 avril 2002, page 2073